

## INSCRIPTION A L'ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS LEMONNIER

### DEMARCHES POUR LA RENTREE 2026-2027

#### A LIRE ATTENTIVEMENT

**RAPPEL :** Les démarches relatives à l'inscription scolaire d'un enfant doivent être effectuées par son/ses représentants légaux. Toute demande d'inscription scolaire émanant d'une autre personne ne sera pas étudiée.

#### **Situations :**

- **Pour les élèves déjà inscrits dans cette école en 2025-2026** ils sont automatiquement réinscrits pour l'année suivante.
- **Pour les élèves franquevillais issus des maternelles Louis Lemonnier et Petit Poucet, rentrant en CP :** Les représentants légaux doivent effectuer l'inscription à l'école élémentaire, sans passer par la Mairie, à partir du 9 mars 2026 sur rendez-vous (cf. documents à fournir pour l'école ci-après).
- **Pour les élèves non franquevillais, entrant en CP :**

Les représentants légaux doivent obtenir l'accord de la dérogation auprès de leur Mairie de résidence avant d'effectuer leur demande auprès du Maire de Franqueville-Saint-Pierre **au plus tard le 18 mai 2026** avec toutes les pièces justificatives.

Toute demande incomplète ou reçue après le 18 mai 2026 sera rejetée.

- **Pour les élèves nouvellement arrivés à Franqueville-Saint-Pierre et entrant à l'école élémentaire :**

Les représentants légaux doivent effectuer la démarche auprès de la Vie Scolaire, par mail (sauf demande particulière de rendez-vous), pour une préinscription **à partir du 9 février 2026** :



#### **BIEN MENTIONNER DANS L'OBJET DU MAIL :**

**ELEMENTAIRE 2026-2027 : DEMANDE D'INSCRIPTION POUR L'ENFANT .....**  
**(NOM/PRENOM DE L'ENFANT + DATE DE NAISSANCE DE L'ENFANT)**

**! BIEN MENTIONNER DANS LE MAIL : NOMS, PRENOMS, ADRESSES MAILS, NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES RESPONSABLES LEGAUX 1 et 2 DE L'ENFANT**

Les documents mentionnés ci-dessous devront être envoyés dans ce mail de demande, en pièce jointe - scan lisible sur fond blanc :

- Le livret de famille à jour (page des responsables légaux et de tous les enfants de la fratrie)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'énergie, de téléphone, quittance de loyer)
- Une pièce d'identité valide, recto-verso, des 2 responsables légaux (carte nationale d'identité, passeport...)
- Le certificat de radiation de l'école fréquentée précédemment si changement d'école

- Pour les représentants légaux séparés :

- Une copie du jugement de divorce établissant le droit de garde de l'enfant et l'attribution de l'autorité parentale (si autorité parentale conjointe : fournir aussi l'accord écrit et signé de l'autre responsable légal avec sa pièce d'identité et son justificatif de domicile de moins de 3 mois)
- A défaut de jugement : fournir l'accord écrit et signé de l'autre responsable légal avec une copie de sa pièce d'identité et son justificatif de domicile de moins de 3 mois

*Lorsque le dossier complet sera traité, la Vie Scolaire enverra par mail un certificat d'inscription et les responsables légaux pourront ensuite venir inscrire leur enfant à l'école élémentaire à partir du 9 mars 2026.*

Attention, en cas de dossier incomplet, l'inscription ne sera pas prise en compte.



**A partir du 9 mars 2026, lors du rendez-vous d'admission à l'école, l'intégralité des documents mentionnés ci-dessous devront être présentés auprès de la direction d'école :**

- Photocopie du livret de famille : page des parents et page de l'enfant
- Photocopie du carnet de santé à la page de la vaccination obligatoire : DTP
- Certificat de radiation de l'école fréquentée précédemment si changement de commune
- Livret scolaire de l'enfant si celui-ci vous a été remis par la précédente école
- En cas de séparation ou divorce, merci d'apporter une photocopie du jugement établissant le droit de garde de l'enfant et l'attribution de l'autorité parentale.

**A NOTER : Cas des radiations**

Si votre enfant doit changer d'école à la rentrée 2026, il est impératif d'en informer :

**☒ La direction de l'école :**

Par courrier daté :

- et signé des deux parents (ou un courrier de chaque parent)
- en demandant la radiation de l'enfant de l'école actuelle
- en précisant le nom, l'adresse et les coordonnées de la nouvelle école

Sans ce courrier, aucune procédure de radiation ne peut être engagée et aucune inscription ne peut être enregistrée définitivement dans une nouvelle école.

**☒ La vie scolaire :**

Par mail ([ecoles@franquevillesaintpierre.com](mailto:ecoles@franquevillesaintpierre.com)) :

- En précisant le nom, l'adresse et les coordonnées de la nouvelle école
- en cas de déménagement : en précisant l'adresse de la nouvelle résidence avec une copie du justificatif du futur domicile



**Contacts :**



Vie scolaire : Mme Cécile ENGRAND, agente municipale  
[ecoles@franquevillesaintpierre.com](mailto:ecoles@franquevillesaintpierre.com) / 06.85.05.80.81 (standard Mairie : 02.35.80.20.39)

Ecole élémentaire Louis Lemonnier : M. Benoît PETIT, directeur d'école  
[0762482k@ac-normandie.fr](mailto:0762482k@ac-normandie.fr) / 02.35.80.23.92 / 06.76.23.26.40

Site internet de la Ville : <https://www.franquevillesaintpierre.com/>